

TARIF RÉDUIT (12 à 17 ans)

La carte d'accès au tarif réduit avec photo émise par l'AMT, la STM, la STL ou le RTL est obligatoire pour les écoliers âgés de 12 ans et de moins de 18 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours (nés après le 1^{er} septembre 1988), dont l'établissement d'enseignement est reconnu par le ministère de l'Éducation.

À condition de présenter leur carte d'accès, ces écoliers peuvent bénéficier du tarif réduit lorsqu'ils utilisent un titre de transport métropolitain sur le territoire de l'AMT.

Période de validité : du 1^{er} septembre 2006 au 31 octobre 2007.



TARIF INTERMÉDIAIRE (18 à 21 ans)

La carte d'accès au tarif intermédiaire avec photo émise par l'AMT ou la STL est obligatoire pour les étudiants âgés de 18 ans et de moins de 22 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours (nés entre le 1^{er} septembre 1984 et le 1^{er} septembre 1988), dont l'établissement d'enseignement est reconnu par le ministère de l'Éducation.

À condition de présenter leur carte d'accès, ces étudiants peuvent bénéficier du tarif intermédiaire lorsqu'ils utilisent une carte mensuelle TRAM ou une carte mensuelle TRAIN sur le territoire de l'AMT.

Période de validité : du 1^{er} septembre 2006 au 31 octobre 2007*.

** Exception : du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007 pour les étudiants qui atteignent l'âge de 22 ans après le 1^{er} septembre 2006.*



TARIF RÉDUIT (65 ans et plus)

La carte d'accès au tarif réduit avec photo émise par l'AMT, la STM, la STL ou le RTL est obligatoire pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

À condition de présenter leur carte d'accès, ces personnes peuvent bénéficier du tarif réduit lorsqu'elles utilisent un titre de transport métropolitain sur le territoire de l'AMT.

Période de validité : à vie.

